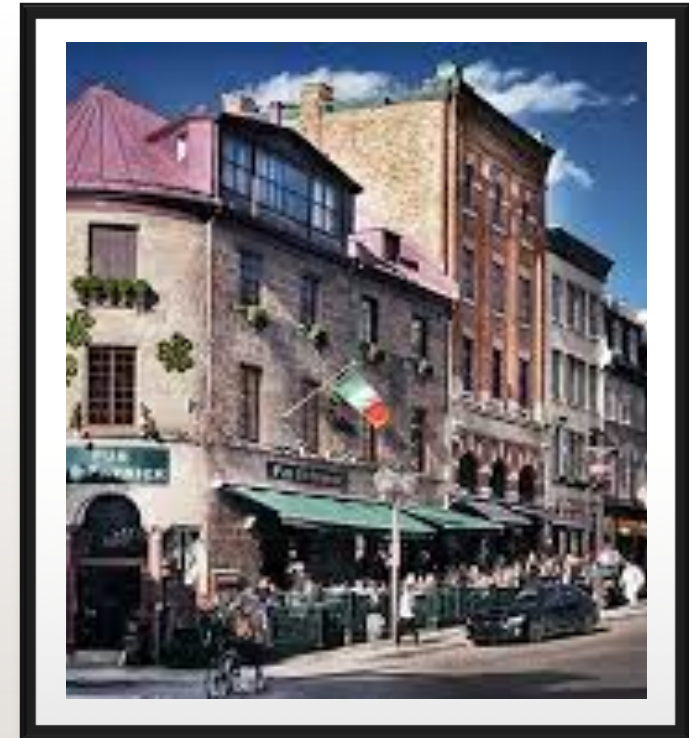


CETTE PRÉSENTATION PERMETTRA AU CONSEIL DE QUARTIER D'ENTÉRINER LE RAPPORT FINAL PAYSAGE SONORE ET DES SUIVIS REQUIS PAR L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION SUIVANTE:

Attendu que la pollution sonore affecte grandement la qualité de vie, en tout premier lieu des résidents, de notre quartier tel qu'illustré dans le rapport du groupe de réflexion et qu'il est URGENT que la Ville renforce l'application de ses responsabilités en la matière

Il est proposé par Alain Samson, président et appuyé par Jocelyn Gilbert membre du groupe de réflexion que Conseil de quartier *Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire* :

- entérine le rapport sur le bruit et la pollution sonore dans le Vieux-Québec et Colline parlementaire présenté par le groupe de réflexion sur le bruit formé par le *Comité de citoyens du Vieux-Québec* et le *Conseil de quartier*.
- s'engage conjointement avec le Comité des citoyens (CCVQ) à déposer le présent rapport à la *Table de concertation du Vieux-Québec* et au besoin à certaines autorités concernées de la Ville afin que celles-ci établissent un plan d'action visant la réalisation des recommandations concernant le Vieux-Québec, la Colline Parlementaire et le Cap Blanc, modifient ses réglementations en conséquence et appliquent avec rigueur ses réglementations actuelles et bonifiées et demande à notre conseillère municipale d'en être la principale facilitatrice
- s'engage également conjointement avec le CCVQ à sensibiliser les partenaires de la communauté afin qu'ils adhèrent aux recommandations et les mettent en application dans le cadre de leurs responsabilités sociétales
- documentera avec les citoyens de Cap Blanc les irritants en la matière de leur secteur afin d'en déterminer avec eux les actions requises ainsi que d'adapter les présentes à leur secteur



UNE INITIATIVE CITOYENNE

- Premier constat : la pollution sonore représente un facteur qui contribue à la dégradation de la qualité de vie dans ce quartier et constitue l'un des motifs de son dépeuplement
- Second constat : le bruit, l'angle mort de l'urbanisme
- Le CCVQ a lancé cette démarche à laquelle le Conseil de quartier a adhéré. Le CCVQ a déjà adopté le présent rapport



LA GESTION DU BRUIT ET DE LA POLLUTION SONORE ICI ET AILLEURS



- Au Québec : INSPQ (effets sur la santé) ; ISQ (16%), MSSS, MTL
- Ailleurs : Europe : la directive européenne ; France, Plans de préventions et Chartes ; Belgique, Bruxelles cadre de référence.
- À Québec : règlement sur le bruit (application limitée et efficacité discutable)

LA CONSULTATION SUR LE BRUIT ET LA POLLUTION SONORE

- But de la consultation : obtenir un portrait plus global
- Répondants : 314, annexe 2
- Question 1 : Est-ce que le bruit avoisinant votre logement est une source importante de dérangement? Oui : **72%**, **annexe 3**
- Question 2 : Considérez-vous que votre qualité de vie est affectée par le bruit dans votre quartier? Oui : **70%**
- Écart avec la moyenne nationale : **56%**



LA CONSULTATION SUR LE BRUIT ET LA POLLUTION SONORE (SUITE)

- Question 3 : Est-ce que le bruit avoisinant votre logement vous amène à considérer de déménager dans un autre quartier? : **Oui : 39%**
- Question 4 : Est-ce que le bruit dans votre quartier pourrait vous amener à déconseiller à quelqu'un de venir y habiter? **Oui : 54%**
- Les principales nuisances : la circulation, les systèmes d'amplification.
- **Deux sources de bruit** : 44% transports et 33% activités commerciales, 12% les deux ; **total 89%**



TÉMOIGNAGES DES RÉSIDENTS

« Ma famille a pris la décision de quitter le Vieux-Québec à cause des niveaux de bruit ... J'ai vécu dans les centres-villes des grandes villes du Canada, et rien ne s'est approché de cette expérience, elle a été stressante et généralement misérable. »

« Je suis chanceux, j'ai une résidence hors Vieux-Québec. Je ne couche donc plus dans le Vx-Qc parce que ce bruit m'est devenu insupportable. Et l'idée de vendre me revient constamment. Si le marché était plus favorable, ce serait fait. Fini pour moi la romance du Vieux-Québec ! »

« J'ai déjà déconseillé à plusieurs personnes de venir vivre ici, autant à cause du bruit que de l'ultra mauvaise gestion des situations nuisibles par la ville, de l'administration Labaume très précisément. »

« Il ne faut pas sous-estimer l'impact du bruit sur la santé mentale. Je souffre de problèmes de stress, de fatigue et de dépression depuis mon déménagement sur la Colline parlementaire. Je voudrais quitter les lieux, mais je suis propriétaire et le marché et le climat économique actuel ne me permettent pas de considérer un déménagement. »

« La pollution sonore venant des haut-parleurs installés par les commerçants est très problématique et nuit à notre tranquillité et celle de l'ensemble des résidents. Les caisses de son ou haut-parleurs sur la façade extérieure des immeubles ou sur les terrasses causent de nombreux inconvénients et est audible dans les logements des résidents. Les haut-parleurs sur les terrasses et à l'extérieur sont interdits à Montréal par la réglementation. Il serait plus que souhaitable que la Ville de Québec adopte une telle réglementation. »

« En raison du bruit, « le vieux Québec est probablement LA pire place où habiter dans la région de Québec. »



RECOMMANDATIONS PRINCIPALES



- Secteurs (3) : Vieux-Québec, haute et basse ville, la Colline parlementaire (même écosystème)
- Premier constat : la pollution sonore varie, espace, temps et intensité
- Second constat : sources habituelles de bruit + sources spécifiques à ces secteurs
- Recommandations principales :
 1. Gestion améliorée de la circulation ;
 2. Interdiction des haut-parleurs à l'extérieur des commerces ;
 3. Plans de réduction des nuisances pour tous les événements.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES



Vieux-Québec, partie haute

- Éviter la surutilisation des mêmes sites pour la tenue des événements. (ex. : place D'Youville) ;
- Bannir l'usage de l'amplification électrique par les amuseurs publics et les musiciens de rue et encourager la musique acoustique ;
- Fixer la limite de vitesse à 30 km/h partout, augmenter l'affichage à cet effet, la surveillance et l'intervention ;
- Réduire l'impact sur le voisinage du bruit produit à l'intérieur de certains établissements commerciaux et diffusé à l'extérieur, notamment les bars et restaurants (ex. spectacle offert à l'intérieur, caisse de son placée dans le cadre de porte ou les fenêtres) ;
- Contrôler davantage les niveaux d'émission de bruit durant les événements tels que les festivals.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES (SUITE)

Vieux-Québec, basse-ville

- Fixer la limite de vitesse à 30km/h partout, augmenter l’affichage, la surveillance et l’intervention à cet effet ;
- Appliquer plus rigoureusement la réglementation concernant les autos bruyantes et interdire les motos dans le secteur ;
- Intervenir auprès du Port de Québec afin que les camionneurs associés aux activités portuaires respectent la limite de vitesse (30km/h) et n’utilisent le frein moteur qu’en cas d’urgence ;
- Revoir et limiter la notion de « livraison locale » pour les camions lourds qui traversent le VQBV en direction des opérations portuaires du secteur de La Pointe-à-Carcy ;
- Mieux encadrer la gestion du son lors d’événements à l’Espace 400° et environs ainsi que sur la rue Saint-Paul.



RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES (SUITE)

La Colline parlementaire

- Réguler la circulation des véhicules (autos et autobus) de façon à en diminuer l'intensité, particulièrement sur Wilfrid-Laurier et notamment lors de la piétonnisation de Grande Allée ;
- Fixer la limite de vitesse à 30km/h partout, augmenter l'affichage, la surveillance et l'intervention à cet effet ;
- Appliquer plus rigoureusement la réglementation concernant les autos bruyantes et interdire les motos dans le secteur ;
- Restreindre l'utilisation de la place George-V et du parc de la Francophonie pour des événements, revoir la configuration des scènes et la gestion sonore ;
- Augmenter la surveillance autour des bars, particulièrement à la fermeture, en étendant le périmètre d'intervention aux rues résidentielles comme Wilfrid-Laurier et Jacques-Parizeau ;
- Imposer des mesures de mitigation du bruit pour les édifices ayant des sorties à l'extérieur de leur système de ventilation ou de climatisation.



RECOMMANDATION SUR LA GESTION DU BRUIT

Développer une approche intégrée et convergente du bruit. Pour cela, l'administration municipale doit:

- Réviser et adapter ses politiques et encadrements pour intégrer la préoccupation du bruit ;
- Élaborer un plan d'action visant la gestion du bruit pour ces secteurs ;
- Établir un mécanisme de suivi impliquant tous les acteurs du milieu.



CONCLUSION

- La pollution sonore affecte la qualité de vie
 1. Partout, mais plus encore dans notre quartier (mesures spécifiques)
 2. Hypothèse : l'une des causes majeures du dépeuplement de notre quartier
- But de la démarche : intégration de la problématique du bruit dans la vision stratégique de la Ville
 1. Avantages : rôle novateur, ville du PM, expérience touristique
 2. Objectif : restaurer le « Paysage sonore » dans le VQ et la CP

